

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 1 / 15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**Huile de boîte DCTF-2
Numero d'article: 49700**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à engrenages

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG
Wilhelmstr. 47
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 2333 911-0
Téléfax +49 2333 911-444
Site internet www.febi.com
E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com

Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Anhydride maléique, 1,1'-[iminobis(ethyleneiminoethylene)]bis[3-(octadecenyl)pyrrolidine-2,5-dione]. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 2 / 15

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 90	Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné CAS: 68037-01-4, EINECS/ELINCS: 500-183-1, Reg-No.: 01-2119486452-34-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
10 - < 20	1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée CAS: 68649-11-6, EINECS/ELINCS: 500-228-5, Reg-No.: 01-2119493069-28-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - Asp. Tox. 1: H304
1 - < 10	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 5	acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylène-pentamine CAS: 68784-17-8, EINECS/ELINCS: 272-225-4, Reg-No.: 01-2119960832-33-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
0,1 - < 1	1,1'-[iminobis(éthylèneiminoéthylène)]bis[3-(octadécenyl)pyrrolidine-2,5-dione] CAS: 64051-50-9, EINECS/ELINCS: 264-637-8 GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,0001 - < 0,001	Anhydride maléique CAS: 108-31-6, EINECS/ELINCS: 203-571-6, EU-INDEX: 607-096-00-9, Reg-No.: 01-2119472428-31-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1A: H317 - Resp. Sens. 1: H334 - STOT RE 1: H372 - EUH071 SCL [%]: >=0,001: Skin Sens. 1A: H317

Commentaire relatif aux composants contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 3 / 15

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 4 / 15

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné
CAS: 68037-01-4, EINECS/ELINCS: 500-183-1, Reg-No.: 01-2119486452-34-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , OSHA PEL
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , brouillard d'huile
Anhydride maléique
CAS: 108-31-6, EINECS/ELINCS: 203-571-6, EU-INDEX: 607-096-00-9, Reg-No.: 01-2119472428-31-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP (n°) 66; FT (n°) 205
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1 mg/m ³

DNEL

Substance
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 60 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 50 mg/m ³
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 200 µg/kg bw/day
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 200 µg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 81 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 200 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 81 µg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 200 µg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 80 µg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 100 µg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 100 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 50 µg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 100 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 60 µg/kg bw/day
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine, CAS: 68784-17-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,33 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11,75 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,9 mg/m ³

PNEC

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
Sol, 0,037 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 0,03 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 0,296 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 44,6 mg/L
Eau de mer, 0,004 mg/L
Eau douce, 0,038 mg/L
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine, CAS: 68784-17-8
Ingestion (alimentaire), 33,3 mg/kg food 0,46 mg/L 0,46 mg/L 0,46 mg/L
Sol, 10 mg/kg soil dw 0,46 mg/L 0,46 mg/L 0,46 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 3810 mg/kg sediment dw 0,46 mg/L 0,46 mg/L 0,46
Sédiment (Eau douce), 38100 mg/kg sediment dw 0,46 mg/L 0,46 mg/L 0,4
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/L 0,46 mg/L 0,46 mg/L 0,46 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 0,046 mg/L 0,46 mg/L 0,46 mg/L 0,46 mg/L
Eau douce, 0,46 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
> 0,4mm: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
> 0,4mm: caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 6 / 15

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	205
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non explosif.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm ³]	0,83 (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	23,5 mm ² /s 40°C
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 7 / 15

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg bw
Substance
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/l
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg, aucun effet nocif observé
LD50, oral, rat, 2000 - 5000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
LD50, oral, rat, 1090 mg/kg bw
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine, CAS: 68784-17-8
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw (OECD 401)
>5000 mg/kg bw (OECD 40)

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, 102.244 mg/kg bw
Substance
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LD50, dermique, lapin, > 3000 mg/l
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw, OECD 402
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
LD50, dermique, lapin, 2620 mg/kg bw
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine, CAS: 68784-17-8
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw (OECD 402)
>5000 mg/kg bw (OECD 40)

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), 14,93 mg/l
Substance
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
LC50, inhalatoire, rat, >1,81 mg/l 4h
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
LC50, inhalatoire, rat, >5.2 mg/L air, OECD 403, aucun effet nocif observé
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 9 / 15

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
OECD 404, non irritant
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
OECD 405, non irritant
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut produire une réaction allergique. Méthode de calcul

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
non sensibilisant
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
dermique, non sensibilisant
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
inhalatoire, rat, sensibilisant
dermique, Souris, OECD 429, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
oral, rat, aucun effet nocif observé
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m ³ (subacute), aucun effet nocif observé
LOAEL, dermique, Souris, 100 mg/kg bw/day (chronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, Chien, 60 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 3,3 mg/m ³ (subchronic), un effet néfaste observé

Mutagenèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
aucun effet nocif observé
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
in vitro, négatif

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 10 / 15

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, rat, 140 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 55 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, rat, 140 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé
NOAEL, oral, rat, 55 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucun

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 11 / 15

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée, CAS: 68649-11-6
EC50, (48h), Daphnia magna, > 1000 mg/l
EL50, (72h), Algae, >1000 mg/l
NOELR, (21d), Daphnia magna, 125 mg/l
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, >1000 mg/l
Homopolymérisate décylène-1, hydrogéné, CAS: 68037-01-4
EL50, (48h), Invertebrates, >1000mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 125mg/L
NOELR, (72h), Algae, 1000 mg/L
LL50, (96h), poisson, >1000mg/L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
Anhydride maléique, CAS: 108-31-6
LC50, (96h), poisson, 75 mg/L
EC50, (72h), Algae, 74.35 - 150 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 42,81 - 330 mg/L
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine, CAS: 68784-17-8
LC50, (96h), Pimephales promelas, >1000 mg/L (OECD 203) >1000 mg/L (OECD 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, >1000 mg/L (OECD 202) >1000 mg/L (OECD 203)
EC50, (96h), Pseudokirchneriella subcapitata, 44 mg/L (OECD 201) >1000 mg/L (OECD 203)
EL50, (14d), Daphnia magna, 72 mg/L (OECD 211) >1000 mg/L (OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 12 / 15

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130206*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 13 / 15

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) <1 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 23.02.2023, Révision 23.02.2023

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 15 / 15